



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRULLAS**

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 066-216602177-20230412-DELIB112023-BF

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CAZALS Jean-François, Adjoint au Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, BAJ FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GERBAUD Grégory, MIR Laure, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, VIDAL Mélanie.

Absent : HITA José.

Procuration : M. SALVADOR Julien à M. GERBAUD Grégory.

Secrétaire de séance : Mme RIBES Chrystelle a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°11/2023 : APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François CAZALS, Maire Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Rémy ATTARD, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme ci-dessous,
- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOpte PAR 12 voix POUR et 4 voix CONTRE (BOUSQUET Jérôme, GERBAUD Grégory, QUINTA Christèle, SALVADOR Julien par procuration à M. GERBAUD Grégory).

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire Adjoint,

Jean-François CAZALS



Acte rendu exécutoire après :

➤ Dépôt en Préfecture le : 18/04/2023

➤ Affichage le : 18/04/2023

➤ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.



LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		47 509.42		296 687.68		344 197.10
opérations de l'exercice.	1 459 603.41	1 856 676.31	1 244 743.17	1 093 430.49	2 704 346.58	2 950 106.80
TOTAUX	1 459 603.41	1 904 185.73	1 244 743.17	1 390 118.17	2 704 356.58	3 294 303.90
résultats de clôture		444 582.32		145 375.00		589 957.32
restes à réaliser	0	0	547 047.39	772 086.93	547 047.39	772 086.93
TOTAUX CUMULES	1 459 603.41	1 904 185.73	1 791 790.56	2 162 205.10	3 251 393.97	4 066 390.93
RESULTATS DEFINITIFS		444 582.32		370 414.54		814 996.86